



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 42372

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les risques de délocalisation d'entreprises de « matière grise » française en Chine. Ce risque est très important : pour les Chinois, tout est planifié et les autorités savent où elles veulent aller. C'est pourquoi le parc technologique de Pékin forme 100 000 ingénieurs par an. Les sociétés chinoises ont pour priorité, quand elles traitent avec des sociétés étrangères, de s'approprier leur savoir-faire. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de préserver la « matière grise » française.

Texte de la réponse

Le renforcement de l'attractivité du territoire et la création d'un climat favorable au développement de l'innovation technique représentent la meilleure réponse face aux risques de délocalisation des entreprises de « matière grise » en Chine. À ce titre, la création des futurs pôles de compétitivité contribuera au maintien des compétences et des savoir-faire en matière de recherche sur le territoire. La préfiguration de ces pôles dans le regroupement à échelle régionale des différents acteurs économiques et publics de la recherche, à l'instar de la technopole Rennes Atalante, a déjà apporté la preuve qu'une synergie entre pouvoirs publics, universités et industries de pointe pouvait favoriser la création d'emplois hautement qualifiés selon une logique d'excellence. Ses créateurs estiment ainsi avoir contribué au maintien de quelque 6 400 « cerveaux » sur leurs terres de formation, les emplois créés dans les domaines de l'électronique, des technologies de l'information et de la recherche agro-alimentaire et biomédicale ayant bénéficié en premier lieu aux étudiants formés dans les universités rennaises. La France attire déjà beaucoup d'investisseurs étrangers et le Gouvernement s'emploie à consolider ce mouvement en renforçant l'attractivité du site France. Les mesures inscrites dans le « plan innovation » décidé à la fin de l'année dernière et en cours de finalisation permettront de créer un climat favorable au développement des compétences et des entreprises innovantes. De même, la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, la simplification des formalités et des contraintes qui pèsent sur les entreprises, ou encore le développement des incitations fiscales (crédit-impôt recherche, jeune entreprise innovante, cadre des business angels...) en vue du soutien de la recherche et du développement privés contribuent à divers degrés à renforcer le pouvoir d'attraction du territoire. Enfin, la France a créé plusieurs milliers de postes de professeurs et de chercheurs dans les cinq dernières années afin de retenir les compétences et d'encourager des stagiaires en formation post-doctorale à l'étranger à revenir sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42372

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4846

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7551